



eCANVA

Le Renard roux (*Vulpes vulpes*)

Au mois de février, la commune de Maisdon-sur-Sèvre vous invite à rechercher le **renard roux**. Si vous observez le renard roux, faites remonter vos observations à l'adresse suivante : biodiversite@maisdon-sur-sevre.fr ou sur le [formulaire en ligne](#) sur le site de la commune.



© DESSIN DE BENJ.

DESCRIPTION

Le renard roux, également connu sous le nom de renard commun, est un mammifère carnivore de la famille des canidés. Doté d'un pelage dense en hiver, il s'adapte aux environnements variés, des forêts aux champs. Il creuse rarement ses propres terriers, préférant s'installer dans ceux creusés par d'autres animaux (lapins de garenne, blaireaux...). La reproduction a lieu principalement entre janvier et février, avec une gestation d'environ 50 jours et une portée moyenne de 3 à 5 petits. Les renardeaux naissent aveugles pendant une quinzaine de jours et leur allaitement dure un mois. La maturité sexuelle est atteinte vers 10 mois.

LE RENARD, VECTEUR DE MALADIES ?

Comme tout animal, les renards peuvent être porteurs de maladies. Certaines maladies tel que l'échinococcose alvéolaire, la gale sarcoptique et la rage, sont souvent utilisées pour justifier un abattage de masse. Pourtant, l'échinococcose alvéolaire est une maladie rare qui nécessite à l'Homme, d'ingérer des excréments de renard, de chien ou de chat contenant des œufs d'échinocoque pour être infectés. Pour éviter toute contamination, il est conseillé d'éviter de consommer des excréments et de se laver soigneusement les mains après avoir été en contact avec des chats, des chiens, de la terre ou des plantes. De plus, des études suggèrent que l'élimination des renards pourrait favoriser la propagation du parasite au sein de leur population. Quant à la rage, elle est déclarée éradiquée en France, par l'Organisation mondiale de la santé animale depuis 2001.

UN NUISIBLE ?

Le renard roux est un animal sociable et territorial, il vivait le jour mais il a dû s'adapter aux activités humaines et maintenant il est beaucoup plus actif la nuit.

L'espèce est chassable pour tout détenteur d'un permis de chasse. En France, l'abattage annuel de renards dépasse le million et il est classé comme Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) dans 88 départements. Ce mammifère souvent considéré comme « mangeur de poules », est passé proche de l'extermination, il était recherché pour sa fourrure et considéré comme « nuisible ». Pourtant, il est aussi un véritable allié pour les agriculteurs, car il se nourrit de petits mammifères (mulots, campagnols des champs, rats musqués...) et d'insectes ravageurs des récoltes. Il utilise son odorat, son ouïe et sa vue pour chasser. Ses sens très développés lui permettent de repérer des proies de loin. Parfois, on le voit sauter pour chasser, on dit qu'il mulote.

Le renard joue un rôle « d'agent sanitaire » car il consomme des individus malades, faibles ou morts et limite la propagation de certaines maladies, auxiliaire des cultures (en mangeant les rongeurs), disperse les graines (contribue à la régénération de la biodiversité) et enfin régule la maladie de Lyme par sa prédation sur les rongeurs.

FINALEMENT, UN NUISIBLE PAS SI NUISIBLE !